

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2018

**PRESENTS :** MM. S. DELAUTRETTE , V. DEBLOOS , F. LAVIGNE , F. BELAIR, L. GAYOT, P. DEXET, A. BOUCHAREYSSAS, B. DOIZON, L. HUMBERT, F. MEYNARD, JC. PEYRILLE, G. JOUHANNY, J. LUBRANO, R. MALLEFONT .

**ABSENTS :** Mme M. ACHARD (excusée)

**Secrétaire de séance :** A. BOUCHAREYSSAS

Avant de traiter les sujets inscrits à l'ordre du jour, le Maire Stéphane Delautrette a souhaité préciser le déroulement des faits concernant l'installation des gens du voyage sur le stade au mois d'août :

- Les gens du voyage (une trentaine de caravanes) sont arrivés inopinément dans l'après-midi du Mercredi 15 août, très bien organisés ils ont pris rapidement possession du terrain (avec branchements éclairés pour l'eau et l'électricité).
- Les gendarmes aussitôt alertés se sont rendus sur les lieux accompagnés par Loïc Gayot 4<sup>ème</sup> adjoint. Ils ont constaté l'infraction et procédé aux contrôles d'usage.
- Jeudi 16 Août matin sur instructions du Maire, Stéphane Delautrette, a été rédigé un arrêté municipal interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune. En parallèle un courrier (email) a été transmis au Préfet faisant état de ce stationnement illégal et alertant sur les problèmes de salubrité qui pourraient apparaître si la situation devait perdurer.
- Jeudi 16 Août après midi, le Préfet a fait parvenir un arrêté d'expulsion «sous 48 heures».
- Vendredi 17 Août matin, cet arrêté d'expulsion a été remis aux gens du voyage par les gendarmes et Véronique Debloos 1<sup>ère</sup> adjointe.
- Comme la loi les y autorise, les gens du voyage ont déposé un recours suspensif demandant le rejet de l'arrêté auprès du Tribunal administratif.
- Le jugement du Tribunal administratif a été prononcé le Mardi 21 Août, rejetant l'arrêté préfectoral au motif principal que «l'occupation de ce terrain n'était pas de nature à porter atteinte à la salubrité, tranquillité, et sécurité publique.».  
Dans ce jugement était également stipulé que les gens du voyage s'engageaient à quitter ce terrain le Dimanche 26 Août, engagement qui a été tenu.

Il est à noter qu'au cours des différentes rencontres et communications téléphoniques les échanges sont restés courtois, malgré la situation potentiellement conflictuelle.

Que par ailleurs, les gens du voyage ont réglé leur dû concernant leurs consommations électrique et eau ainsi que leur participation à la gestion des déchets, et qu'ils ont rendu le stade et les toilettes mises à leur disposition à leurs états initiaux.

Il n'en demeure pas moins que cette occupation du stade a été illégale, et afin d'éviter que cela se reproduise, il a été décidé :

- De demander au Syndicat VBG de supprimer la borne à incendie qui a permis l'alimentation en eau ; celle-ci par ailleurs ne répondant plus aux normes de débit en cas d'incendie
- D'envisager de déplacer le compteur électrique à l'intérieur du local de la chasse.
- De remettre en place une clôture afin de condamner le passage au parking de l'école.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1/DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Travaux 2018 :

- 3ème tranche GRVC 2018, réfection de la VC 206 « route de l'étang rompu » pour un montant de 17 719,11 € HT.

Travaux 2019 et au-delà :

- A partir des diagnostics et estimations de L'ATEC, des demandes de subventions sont émises pour :
  - L'aménagement de la rue de la Fontaine (Route de Gorre) dans la poursuite des travaux de sécurisation des entrées du bourg, avec, selon les mêmes principes que pour les 3 entrées réalisées, création/réfection de trottoirs, réfection de la chaussée, mises en place d'un plateau ralentisseur et d'un radar pédagogique, pour un montant de 175 000 € HT.
  - La remise en état des trottoirs, réfection des enduits dans le lotissement du Rouchillou pour un montant de 110 000 € HT.
  - L'aménagement de la place route de Châlus, en réorganisant les stationnements VL/PL/Bus et en créant un espace dédié aux camping-cars pour un montant de 190 000 € HT.
  - La réhabilitation de l'ancien logement de la Poste afin de le proposer à la location, avec 2 options :  
Soit en configuration 1 seul logement pour un montant de travaux de 201 429 € HT.  
Ou en configuration 2 logements (1 studio en RDC et 1 T3 à l'étage) pour un montant de travaux de 174 312 € HT.  
C'est cette dernière option qui est retenue ce jour.
- Dès l'obtention des subventions, les travaux qui seront réalisés en priorité seront ceux liés à l'aménagement de la route de la Fontaine, puis ceux du Rouchillou.

### **2/DEMANDE ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX VBG DES COMMUNES DE GLANGES, ST VITTE SUR BRIANCE, et ST GERMAIN LES BELLES :**

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

### **3/ DEMANDE ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX VBG POUR LA COMPETENCE DEFENSE INCENDIE :**

Cette compétence qui consiste en un suivi des bornes incendie n'étant plus assurée par les pompiers, le législateur l'a déléguée à l'autorité municipale.

Il est proposé au vote d'adhérer au syndicat des eaux VBG habilité pour réaliser ce service.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

### **4/TARIF ASSAINISSEMENT 2019 :**

Ce tarif de 1,64 €/ m<sup>3</sup> est resté inchangé depuis 3 ans, il est proposé au vote augmenté de 3% soit 1,69 € / m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal approuve ce nouveau tarif à l'unanimité.

Concernant le raccordement à l'assainissement d'une construction, postérieurement à la création du réseau, le Conseil Municipal vote la possibilité, si quelqu'un en fait la demande, pour la commune de faire réaliser la pose du tabouret de branchement et si nécessaire l'extension du réseau, et de refacturer le montant des travaux au demandeur : frais engagés+10% de frais de gestion.

## **6/DECISIONS MODIFICATIVES :**

Section de fonctionnement : il s'agit de transferts comptables, à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 7900 €.

Section investissement : il s'agit aussi de transferts comptables, à l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 30000 €.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives à l'unanimité.

## **7/CESSION PARCELLE DE TERRAIN :**

Cela concerne un terrain de 630 m<sup>2</sup> situé rue des Chevaliers mis en vente en 2017 pour un prix de 7500 €. 2 offres ont été transmises :

- 1 offre locale en 08/2018 à 6500 €.
- 1 offre extérieure en 09/2018 à 8500 €.

Le Conseil Municipal a choisi de privilégier l'offre locale et a voté à l'unanimité pour celle-ci.

## **8/QUESTIONS DIVERSES :**

- Taxe aménagement : cette taxe appliquée sur la valeur et surface d'une construction nouvelle est aujourd'hui de 1% pour la part communale. Il n'est pas proposé pour 2019 de revalorisation de cette taxe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Destination Ecuries :

Dans le cadre de la préservation et mise en valeur des écuries du château, avec l'assistance de la DRAC, définition d'un projet ayant pour objectifs :

- De consolider le bâti.
- De permettre des visites sécurisées.
- De pouvoir organiser de petites expositions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Commission contrôle des listes électorales :

La commission de révision des listes électorales n'existera plus au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

C'est le Maire qui procèdera aux inscriptions et radiations, et c'est la commission de contrôle des listes électorales qui vérifiera et statuera 1 fois /an.

Cette commission sera composée de :

- Représentant de l'administration
- Représentant du tribunal
- **1 élu à désigner.**

C'est Béatrice DOIZON qui représentera le Conseil Municipal au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Convention shake@do87:

Le chéquier shake@do87 est attribué par le Conseil départemental aux collégiens de 3<sup>ème</sup> domiciliés et scolarisés en Haute Vienne, il permet de bénéficier de réductions sur des activités culturelles et sportives.

La commune des Cars avait signé la convention pour les entrées à la piscine.

Aucune utilisation de ce dispositif n'a été constatée, cette convention ne sera donc pas renouvelée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Repas des Aînés/Colis des Aînés :

Le repas des aînés aura lieu le Dimanche 16 Décembre 2018, au Simone si le restaurant est susceptible de nous accueillir, ou à la salle des fêtes avec un traiteur.

La distribution des colis sera effectuée durant cette même période.

- Façades épicerie :

Une demande d'intervention pour reprendre la peinture de ces façades a été adressée à l'entreprise DUPUY. Nous sommes dans l'attente d'une expertise par son assurance dommage ouvrage.

- Tarifs concession cimetièrre :

En attente d'éléments chiffrés, ce sujet sera revu au prochain Conseil Municipal.

- Informations pratiques :

Delphine Fayol qui s'occupe des gîtes a fait la demande d'un passage à mi-temps sur son poste pour une durée de 7 mois afin de suivre une formation.

De ce fait, un recrutement externe a été réalisé pour gérer la partie logistique des gîtes (accueil, états des lieux entrées/sorties aux gîtes et salle des fêtes, aide au ménage...) : C'est Mme Isabelle LAGOUTTE qui assure désormais cette mission.

Un projet de réouverture du Simone est à l'étude. Le Conseil Municipal s'en félicite.

La Boucherie de Bussière Galant va rouvrir courant Novembre avec les services de boucherie/charcuterie/traiteur.